

PARLEMENT EUROPÉEN

2009



2014

Délégation pour les relations avec le Mercosur

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION

et bilan des activités de la 6^e législature (2004-2009)



Contexte général

Conformément aux articles 198 et 200 de son règlement, le Parlement peut constituer des délégations interparlementaires permanentes, des commissions de coopération parlementaire et des commissions parlementaires mixtes, dont le nombre varie d'une législature à l'autre.

L'objectif principal des délégations interparlementaires est d'établir, d'orienter et d'encourager le dialogue parlementaire avec les assemblées législatives des pays partenaires, ainsi qu'avec les institutions parlementaires chargées de l'intégration régionale et infrarégionale. À ces fins, des rencontres régulières sont organisées dans les lieux de travail du Parlement et dans les pays partenaires, au cours desquelles sont examinés des sujets d'intérêt mutuel de caractère national, birégional et international.

Délégations pour les relations avec l'Amérique latine

L'Union européenne et l'Amérique latine sont liées par un partenariat stratégique depuis le sommet birégional de Rio de Janeiro (Brésil) de 1999. Les priorités politiques de l'UE par rapport à l'Amérique latine sont définies dans la communication intitulée "Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine" (2005).

Sur les 34 délégations permanentes de la législature 2004-2009, cinq étaient chargées des relations bilatérales et infrarégionales avec l'Amérique latine:

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique¹
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili¹
- Délégation pour les relations avec les pays d'Amérique centrale
- Délégation pour les relations avec le Mercosur
- Délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine

Toutes ces délégations coopèrent étroitement avec la délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (Eurolat).

Les informations recueillies sont mises à la disposition des autres députés du Parlement par le biais de rapports réguliers ou de rapports rédigés par le président après chaque visite ou rencontre interparlementaire. Les rapports sont habituellement soumis à la commission des affaires étrangères et à la sous-commission des droits de l'homme, à la commission du développement, du commerce international, ainsi qu'à d'autres commissions, lorsqu'il s'agit de questions qui les intéressent directement. Ces rapports donnent parfois lieu à des résolutions du Parlement européen.

La délégation pour les relations avec le Mercosur

La délégation pour les relations avec le Mercosur est chargée des relations avec le Mercosur lui-même et avec ses États membres², à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay¹.

¹ Les commissions parlementaires mixtes avec le Mexique et le Chili, qui sont prévues dans les accords d'association de l'Union européenne avec ces deux pays, disposent de leur propre base juridique.

² L'absence de référence aux États membres dans la dénomination de la délégation s'est souvent avérée source de confusion pour nos partenaires sud-américains.

Lors de la législature précédente, M. Sérgio SOUSA PINTO (PSE, Portugal) assurait la présidence de la délégation du Parlement européen.

Actuellement, aucun accord institutionnel ne régit les relations entre l'UE et le Mercosur. En 2000, l'UE et le **Mercosur** ont entamé des négociations en vue d'un accord d'association fondé sur trois piliers: le dialogue politique, la coopération et la création d'une zone de libre-échange. Les négociations ont toutefois été suspendues en 2004 du fait de divergences de fond dans le domaine des échanges commerciaux. Les relations politiques ont cependant évolué et il a été décidé lors du dernier sommet qui s'est réuni à Lima (2008) d'étendre les relations à trois nouveaux domaines, à savoir les sciences et les technologies, les infrastructures et les énergies renouvelables.

Les relations entre le PE et le parlement du Mercosur (auparavant la commission parlementaire conjointe du Mercosur) englobent le dialogue politique et la coopération technique. Le parlement du Mercosur a été créé en mai 2007 à Montevideo. La première rencontre interparlementaire avec le PE s'est déroulée en mai 2008 à Bruxelles.

Plusieurs contacts et échanges avec des responsables politiques et des membres du personnel du parlement du Mercosur ont eu lieu.

La création en 2008 d'un groupe de l'UE au Congrès du **Brésil**, en tant qu'homologue de la délégation du PE, et la conclusion d'un partenariat stratégique UE-Brésil prévoyant des relations interparlementaires la même année, permettent d'envisager un renforcement des liens avec ce pays.

Les relations bilatérales régulières avec les autres États membres, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, sont de nature informelle, en l'absence de dispositions relatives aux contacts parlementaires dans les accords de coopération signés au début des années 1990 avec ces pays.

La délégation DMER tient des réunions régulières à Bruxelles et Strasbourg pour évoquer notamment la situation sociale, économique et politique actuelle de la région relevant des compétences de la délégation. Les réunions portent souvent sur des questions d'intérêt régional, telles que les négociations entre l'UE et le Mercosur en vue d'un accord d'association, ou l'intégration régionale, ou encore l'examen de la situation d'un pays donné, avec des représentants du monde politique, diplomatique, des syndicats et de la société civile de ce pays ou de cette région. Le représentant de la Commission européenne est un interlocuteur majeur de la délégation. Le responsable géographique pour le Mercosur ou le pays concerné est en principe invité à assister à la réunion.

Des réunions interparlementaires sont aussi organisées dans les lieux de travail du Parlement européen. Les délégations des pays concernés se rendent au Parlement européen sur une base irrégulière, mais fréquente.

En règle générale, les différents aspects des relations entre les parties concernées sont analysés sous trois angles thématiques: politique, économique et social. Le volet politique comprend aussi l'actualité internationale et les questions relatives à l'intégration régionale.

¹ La demande d'adhésion du Venezuela au Mercosur doit encore être ratifiée par le Paraguay et le Brésil. En attendant, la délégation pour les relations avec les pays de la Communauté andine est compétente pour ce pays, tandis que la délégation pour les relations avec le Mercosur est invitée à participer aux réunions correspondantes. Une visite de la délégation conjointe avait été envisagée en 2008-2009.

Conformément aux dispositions d'exécution régissant le travail des délégations, les délégations couvrant une région entière peuvent se diviser en groupes de travail, puisqu'elles couvrent plusieurs pays, et se rendre dans un ou plusieurs de ces pays au cours d'une mission. Sur la base de ces dispositions, la délégation DMER a envoyé plusieurs groupes de travail en mission au cours de la législature.

Le programme de ces visites comprend généralement des réunions avec les membres du pouvoir exécutif et législatif et des partis politiques, ainsi qu'avec les milieux d'affaires, les syndicats et des représentants de la société civile, en particulier les organisations impliquées dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Des réunions de travail avec les ambassadeurs accrédités des États membres de l'UE et des visites de projets financés par l'Union européenne sont également prévues. Dans la quasi-totalité des pays concernés, les délégations sont généralement reçues par les plus hautes autorités.

Activités durant la législature 2004-2009 - chronologie des réunions

Réunion	Date	Lieu
Visite de parlementaires des États du Brésil	Mars 2009	Strasbourg
Rencontre interparlementaire Brésil	24-28 novembre 2008	Brasília, Salvador da Bahia
Rencontre interparlementaire Mercosur	27-28 mai 2008	Bruxelles
Rencontre interparlementaire Argentine	30 mars - 4 avril 2008	Buenos Aires, Salta
Séminaire avec le personnel du parlement du Mercosur	11-15 février 2008	Bruxelles, Strasbourg
Visite du président de la commission des affaires étrangères, chef de la représentation Brésil	5 juin 2007	Bruxelles
Groupe de travail au Paraguay et en Uruguay ; Inauguration du parlement du Mercosur	4-8 mai 2007	Asunción, Montevideo
Visite du président de la commission parlementaire conjointe du Mercosur	14 février 2007	Strasbourg
Groupe de travail en Argentine	17-22 avril 2006	Buenos Aires, Bariloche
Groupe de travail au Brésil	15-21 mai 2005	Sao Paulo, Brasília, Rio
Visite de la commission parlementaire conjointe du Mercosur	25-27 avril 2005	Bruxelles
Groupe de travail au Paraguay et en Uruguay , y compris réunion avec la commission parlementaire conjointe du Mercosur	20-26 novembre 2005	Asunción, Montevideo

Rencontre interparlementaire Argentine	22-26 novembre 2004	Buenos Aires, La Plata
Séminaire avec la commission parlementaire conjointe du Mercosur	9-10 novembre 2004	Bruxelles

(tous les rapports sont disponibles sur demande au secrétariat)

Aperçu des principaux enjeux et perspectives pour la nouvelle législature

La création d'une nouvelle structure, une délégation du PE à l'Assemblée **Eurolat**, dont tous les membres seront choisis au sein des délégations concernées, permettra d'améliorer la synergie des relations régionales, infrarégionales et bilatérales.

La délégation devrait renforcer ses liens institutionnels avec le parlement du Mercosur et œuvrer dans toute la mesure du possible sur les plans politique et technique au renforcement politique du Mercosur, qui constitue le mécanisme d'intégration le plus développé en Amérique du Sud, et soutenir les avancées des négociations relatives à l'accord d'association UE-Mercosur. Elle devrait également, de concert avec les autres délégations concernées, suivre avec beaucoup d'attention l'évolution politique de l'Unasur (Union des nations sud-américaines).

La délégation devrait aussi accorder toute l'attention requise aux relations avec les différents États membres. En particulier, le Conseil a décidé lors du sommet UE-Brésil du 22 décembre 2008 d'adopter la proposition de la Commission visant à établir un partenariat stratégique entre le Brésil et l'Union européenne. Cette décision a aussi été adoptée à une majorité écrasante par le Parlement européen dans ses recommandations au Conseil sur le partenariat stratégique (rapport de M^{me} Koppa, mars 2009).

Dorénavant, le défi consiste à coopérer avec le Congrès brésilien pour développer un certain nombre d'activités et de mesures concrètes définies dans le cadre du partenariat stratégique. Un dialogue plus régulier pourrait être mis en place sur les questions de migration, de recherche et de technologies, d'environnement, de terrorisme, de criminalité organisée ou de trafic de stupéfiants, d'éducation et de culture, de développement régional, tandis que les consultations pourraient être intensifiées sur les questions d'intérêt global au sein des instances internationales.

Secrétariat (à compter de septembre 2009)

Chef d'unité: M. J. Javier FERNÁNDEZ FERNÁNDEZ
josejavier.fernandez@europarl.europa.eu

Administrateur: M. Thierry JACOB
thierry.jacob@europarl.europa.eu

Assistant: M^{me} Françoise VERGNES
francoise.vergnes@europarl.europa.eu